



123
Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 067-216700732-20240530-2024053001-AR



ARRETE n°1993/2024
Réglementant la circulation à
l'occasion de travaux d'élagage
dans le Massif du Hahnenberg

Le Maire de la Commune de Châtenois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4.

Vu le Code de la Route notamment les articles R 110.1, 110.2, 411.8, 411.24, 417.9 et 417.10.

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation des piétons dans le massif du Hahnenberg, à l'occasion des travaux d'élagage effectués par les services de l'ONF

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par les agents de l'O.N.F. **du 30 mai jusqu'au 12 juin 2024 de 06h00 à 18h00**

ARRETE

Article 1 : Afin de prévenir les accidents, à l'occasion des travaux d'élagage dans le Massif du Hahnenberg par les services de l'ONF, la circulation des piétons est interdite du 30 mai au 12 juin 2024 de 06h00 à 18h00.

Une déviation sera mise en place durant la période des travaux en cause.

Article 2: Les panneaux signalant les travaux seront mis en place, de manière réglementaire par les services de l'ONF.

Article 3: Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4: Les dispositions prévues aux articles 1, 2 et 3 prendront effet à partir du jour de la mise en place de l'ensemble des équipements.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 067-216700732-20240530-2024053001-AR

SLOW

Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera transmise :

- M. le Sous-Préfet de Sélestat Erstein
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- M. le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Châtenois
- O.N.F. (benjamin.buffet@onf.fr)
- SDIS unité territoriale de Sélestat
- Affichage

Châtenois, le 29 mai 2024

Le Maire,



Luc ADONETH